

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**

80 rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON CEDEX 9

Tél : 04 32 44 89 30

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 22 mars 2023

N° 23/014

L'an deux mille vingt-trois le vingt-deux mars à onze heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice CHABERT.

OBJET : Budget primitif 2023

Etaient présents : Monsieur Gilles RIPERT, Madame Laurence CHABAUD – GEVA, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Jean-Pierre LARGUIER, Madame Valérie MICHELIER, Monsieur Frédéric ROUET, Monsieur Max RASPAIL, Monsieur Hervé FLAUGERE, Monsieur Marc MOSSE, Madame Martine DURIEU, Monsieur François LUCAS, Madame Martine DURIEU, Monsieur André AIELLO, Madame Sonia HAQUET.

Etaient absents excusés : Monsieur Alain OUDARD et sa suppléante Madame Jocelyne RAVET, Madame Carine BLANC et sa suppléante Madame Annie MILLET, Madame Sylviane FERRARO et son suppléant Monsieur Serge SOLER, Monsieur Jean-Pierre JACQUIN et son suppléant Monsieur Michel PARTAGE, Monsieur ZILIO et son suppléant Monsieur Julien MERLE.

Etaient représentés : Madame Sophie MARQUEZ a donné procuration à Monsieur Max RASPAIL pour la représenter et voter en son nom, Monsieur Didier PERELLO a donné procuration à Maurice CHABERT pour le représenter et voter en son nom.

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil d'administration le projet de budget primitif 2022.

Le Budget Principal 2023 se présente de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 4 876 557,96 euros

⇒ Chapitre 70 : produits des services 3 285 000 euros
comprenant notamment les cotisations obligatoires et additionnelles versées par les collectivités affiliées, le remboursement des concours, les conventions et autres produits d'activité.

⇒ Chapitre 74 : dotations et participation 75 000 euros
participation CNRACL, FIPHFP et Fonds de Prévention

⇒ Chapitre 75 : autres produits gestion courante 215 000 euros

convention d'assurance et tickets restaurant

⇒ Chapitre 77 : produits exceptionnels 2000 euros
Remboursement ou trop versé

⇒ Chapitre 013 : atténuation de charges 20000 euros
remboursement par notre assurance groupe des indemnités journalières (maladie, maternité ...) et remboursement de personnes privées d'emploi

Total des produits des recettes de fonctionnement 3 597 000 euros

Excédent reporté : 1 279 557.96 euros

■ Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 4 876 557,96 euros

⇒ Chapitre 011 : charges à caractère général 933 580,34 euros

Il s'agit principalement des dépenses relatives au fonctionnement du Centre mais aussi des locations, des fournitures de bureau, de la maintenance des matériels, des primes d'assurance, de la documentation générale, des indemnités pour les jurys de concours, des frais d'affranchissement, de télécommunication.

⇒ Chapitre 012 : charges de personnel 2 760 730,40euros

Rémunérations du personnel titulaire et non titulaire du Centre de gestion, les charges sociales patronales, cotisations au contrat groupe d'assurance.

⇒ Chapitre 65 : autres charges de gestion courante 510 000 euros

Il s'agit principalement du remboursement des décharges d'activité de service dans le cadre du droit syndical et des autorisations spéciales d'absences, des indemnités du Président, du Vice-Président délégué et des Vice-Présidents, des frais de déplacement des membres élus du Conseil d'administration, des organismes paritaires et de la commission de réforme.

| | |
|---|-----------------|
| ⇒ Chapitre 67 : charges exceptionnelles | 10313,80 euros |
| Intérêts moratoires | |
| ⇒ Chapitre 68 : dotations aux amortissements | 61 933,42 euros |
| ⇒ Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement | 600 000 euros |

Le total des dépenses s'élève à 4 876 557,96 euros

Le Président indique que la section de fonctionnement est en équilibre.

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | |
|--|--------------------|
| ■ Le montant des recettes d'investissement s'élève à | 1 368 033,53 euros |
| comprenant : | |
| ⇒ Chapitre 10 : dotations fonds divers réserves | 4 346,44 euros |
| Fonds de compensation pour la T.V.A | |
| ⇒ Chapitre 28 : Amortissement des immobilisations | 61 933,42 euros |
| ⇒ Chapitre 021 : Virement de section de fonctionnement | 600 000 euros |

R 1068

Affectation de la section de fonctionnement pour couvrir le besoin d'investissement 701 753,67 euros

| | |
|--|--------------------|
| ■ Le montant des dépenses d'investissement s'élève à | 1 368 033,53 euros |
| ⇒ Chapitre 20 : immobilisations incorporelles ... | 150 000 euros |
| Logiciels informatiques, sécurité informatique | |
| ⇒ Chapitre 21 : immobilisations corporelles | 1 218 033,53 euros |
| comprenant : | |
| - bureaux | |
| - ordinateurs | |
| - aménagement de bureaux | |

-travaux extension du bâtiment

Le Président indique que la section d'investissement est en équilibre, et demande aux membres du Conseil d'administration de se prononcer sur ce projet de budget.

Les membres du Conseil d'Administration,

Oùï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

APPROUVENT à l'unanimité des présents le budget primitif 2023 du Centre de gestion présenté par son Président.

Ont voté pour : 16

Ont voté contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait conforme,

